

**NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES
PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MIS EN PLACE SUR LA COMMUNE
SUITE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

GENERALITES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une commission spécifique composée d'enseignants, de représentants de parents d'élèves et d'associations, de personnel communal et d'élus a été créée dès l'automne 2013 afin d'étudier la mise en place de cette réforme en terme d'organisation, d'encadrement et d'articulation des différents temps d'accueil de l'enfant au sein des établissements scolaires.

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en Mairie et, au terme de ses réflexions, a proposé un projet d'organisation de la semaine scolaire prévoyant un temps d'enseignement les lundi, mardi, jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le mercredi matin de 9h à 12h , le vendredi matin de 9 h à 12h et un regroupement des Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) sur une demi-journée, le vendredi après-midi, de 14 h à 17 h. Cette solution permet l'organisation de la réforme des rythmes scolaires dans de meilleures conditions, dans l'intérêt des enfants, en leur offrant des activités de qualité, riches et innovantes. Le sondage réalisé auprès des parents, des enseignants et des élus a montré que ce type d'organisation recevait un avis largement majoritaire (avis partagé par le conseil d'école élémentaire).

Cette proposition ayant reçu fin juin un avis favorable de Mme le Recteur d'Académie, la commission des écoles s'est réunie et un conseil municipal ayant pour seul ordre du jour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est tenu le 30 juin dernier. Il a été décidé de la mise en place d'un service de restauration le mercredi après la classe ainsi que d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) l'après-midi de 12 h à 18h30 afin de répondre au mieux aux besoins des familles. Cet accueil de loisirs du mercredi est mis en place à titre expérimental et fera l'objet d'un bilan en fin d'année 2014, avant les vacances de Noël, afin de décider de son maintien au vu des effectifs et de la fréquentation du service.

En résumé, la nouvelle organisation de la semaine scolaire pour 2014-2015 sera la suivante :

Temps scolaire

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
7h30/9h Garderie matin	7h30/9h Garderie matin	7h30/9h Garderie matin	7h30/9h Garderie matin	7h30/9h Garderie matin
9h/12h	9h/12h	9h/12h	9h/12h	9h/12h
CANTINE		CANTINE	CANTINE	
14h/17h	14h/17h	ALSH	14h/17h	TAP 14h/17h
17h/18h30 Garderie soir	17h/18h30 Garderie soir		17h/18h30 Garderie soir	17h/18h30 Garderie soir

A/ NOUVEAUX SERVICES MIS EN PLACE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

A.1. PROGRAMME DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES (TAP)

A.1.1 FONCTIONNEMENT ECOLE ELEMENTAIRE :

L'équipe encadrante d'animation souhaite encourager la créativité, favoriser l'expression sous toutes ses formes ainsi que l'esprit d'équipe !

1^{ère} période : du 2 septembre au 17 octobre :

Mise en route des TAP à l'école avec proposition d'activités diverses sportives et récréatives.

A partir de la 2^{ème} période pour toute l'année scolaire :

Mise en place d'un programme détaillé ci-après : les enfants choisiront une activité artistique et une activité sportive pour leurs périodes d'inscription aux TAP

Activités artistiques	Activités physiques
« en musique »	Tennis
« à vos pinceaux »	Basket
« côté cour » (théâtre)	Tennis de table
Loisirs créatifs	Pétanque
Livre & écriture	Queeditch
Art postal	Thèque
Jeux & cie (plateaux)	Expression corporelle
Pézilla & moi »	Initiation yoga
« les petites mains » (modelage, origami...)	Jonglerie
Labo photo	Badminton
Récup'Art	Jeux sportifs

A.1. 2 FONCTIONNEMENT TAP - ECOLE MATERNELLE :

L'équipe encadrante d'animation propose une méthode « quand je serai grand » et ses 5 déclinaisons favorisant l'autonomie, l'expression, la socialisation, l'imaginaire et la création de repères !

Dès la rentrée, les petits de maternelle pourront bénéficier d'activités récréatives et physiques dans leurs classes où chaque déclinaison sera abordée par période.

<u>5 déclinaisons</u>	<u>Exemples d'activités</u>
« ... Je saurai me débrouiller »	Cuisine, jardinage, loisirs créatifs...
« ... j'aurai encore une âme d'enfant »	Arts plastiques, baby gym, théâtre...
« ... je serai responsable »	Jeux de société, land art, code de la route
« ... j'aurai un métier »	Découverte des métiers sous toutes ses formes...
« ... je serai quelque part »	De Pézilla au monde qui m'entoure...

1. LES TARIFS (identiques pour les enfants de maternelle et élémentaire)

Ces tarifs correspondent à une après-midi de TAP (le vendredi de 14 h à 17 h)

<u>Quotient familial</u>	<u>De 0 à 450€</u>	<u>De 450 à 900€</u>	<u>Supérieur à 900€</u>
1 enfant	2 €	2.50 €	3 €
2 enfants	3 €	3.50 €	4 €
3 enfants	3.75 €	4.25 €	4.75 €
Par enfant supplément au-delà de 3 enfants	1.25 €	1.40 €	1.60 €

Inscriptions en mairie à la période (2 semaines au plus tard avant le début de la période).

Pour le bon déroulement des activités, un enfant inscrit sur une période devra être présent (sauf cas de force majeure) tous les vendredis après-midi.

Dans un souci d'organisation et de planification des activités et des équipes d'animation, il est demandé aux parents de respecter les dates limites d'inscription.

2. LES PERIODES

<u>Période 1</u>	Du 2 septembre au 17 octobre 2014 (7 semaines)
<u>Période 2</u>	Du 3 novembre au 19 décembre 2014 (7semaines)
<u>Période 3</u>	Du 5 janvier au 6 février 2015 (5 semaines)
<u>Période 4</u>	Du 23 février au 10 avril 2015 (7semaines)
<u>Période 5</u>	Du 27 avril au 3 juillet 2015 (10 semaines)

A.2. MERCREDI : SERVICE DE RESTAURATION /ACCUEIL DE LOISIRS

Un service de restauration et un accueil de loisirs seront organisés le mercredi après la classe.

Les parents pourront inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine qu'il(s) soit(ent) inscrit(s) au centre de loisirs ou pas. Dans ce dernier cas, les enfants quitteront l'établissement et seront de retour dans les familles à 14 h.

Pour ceux qui le souhaitent, un accueil de loisirs sera mis en place de 12 h à 18h30 (possibilité de sortie à partir de 17h30).

LES TARIFS (identiques pour les enfants de maternelle et élémentaire)

Ces tarifs correspondent à un accueil le mercredi après-midi, de 12 à 18h30 (repas compris).

<u>Quotient familial</u>	<u>De 0 à 450€</u>	<u>De 450 à 900€</u>	<u>Supérieur à 900€</u>
1 enfant	7€	9€	11€
2 enfants	10.50€	12.60€	14.70€
3 enfants	13.15€	15.30€	17.40€
Par enfant supplémentaire au-delà de 3 enfants	4.40€	5.10€	5.80€

Inscriptions en mairie à la période (2 semaines au plus tard avant le début de la période).

Il sera possible d'opter pour un ou plusieurs mercredis. Une priorité sera donnée aux enfants fréquentant l'ALSH sur la totalité de la période.

Afin de simplifier les tâches administratives souvent fastidieuses pour les parents, un seul **Document Unique d'Inscription** aux services sera à compléter. Il servira pour toute l'année scolaire et pour l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires proposés par la Commune.

Nous vous demandons de veiller à **bien compléter toutes les rubriques**, dans l'intérêt de votre (vos) enfant(s). Nous vous en remercions par avance.

Afin d'organiser au mieux ces nouveaux temps d'accueil (TAP du vendredi après-midi et accueil de loisirs du mercredi après-midi), les inscriptions seront prises à compter du 15 juillet prochain jusqu'au 31 juillet (date limite d'inscription pour la 1^{ère} période de la rentrée).

B/ INFORMATIONS SERVICES PERISCOLAIRES EXISTANTS

B.1. RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le tarif des repas de cantine pour la rentrée scolaire 2014-2015. Le coût du repas reste donc à 3.80 €.

Les parents doivent toujours inscrire leur (s) enfants (s) **1 semaine à l'avance** faute de quoi, les repas ne pourront être commandés dans les délais impartis par le SIST Perpignan Méditerranée et certains enfants risquent de se voir refuser l'accès à la cantine. En effet, il est constaté chaque année que trop de parents ne respectent pas ces conditions d'inscriptions. Le système informatisé impose une inscription **préalable** des enfants en mairie pour la commande des repas. Aucun repas ne pourra être commandé directement par la responsable de la cantine. Une attention particulière sera portée sur le respect de ces conditions et délais d'inscription.

Les repas pourront être achetés à compter du lundi 18 août 2014 au secrétariat de la mairie.

Une journée « portes ouvertes » sera organisée comme chaque année le mercredi 27 août, de 8 h à 12 h et de 15 h à 17 h. La nouvelle responsable de la cantine accueillera les parents et donnera toutes les informations nécessaires.

B.2. ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le tarif de l'accueil périscolaire pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Les horaires d'accueil périscolaire du matin et du soir sont maintenus :

7h30 - 9h00 / 17h00 - 18h30 (Tél. Primaire : 04.68.92.73.45 / Maternelle :04.68.92.73.50)

Dans un souci de bonne organisation du service, les enfants devront être inscrits au plus tard une semaine avant le début du mois suivant. Les inscriptions sont possibles sur plusieurs mois.

Au cours de l'année précédente, des inscriptions ont été prises en cours de mois, ce qui a posé des problèmes de gestion du personnel notamment par rapport à l'encadrement des enfants. Là aussi, une attention particulière sera portée sur les dates d'inscriptions et aucun retard ne sera accepté, sauf cas exceptionnels bien sûr.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN OU SOIR

TARIFS AU MOIS

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 450 à 900 €	Supérieur à 900 €
1 enfant	8.00 €	10.00 €	12.00 €
2 enfants	12.00 €	14.00 €	16,00 €
3 enfants	15.00 €	17.00 €	19.00 €

ETUDE SURVEILLEE SANS ACCUEIL PERISCOLAIRE

TARIFS AU MOIS

L'étude surveillée devrait être reconduite les lundis et jeudis soir, de 17h15 à 18h15 à l'école élémentaire à compter du 1^{er} octobre 2014. Inscriptions en Mairie à partir du lundi 15 septembre.

Tarifs : 13,00 € pour un enfant / 18,00 € pour 2 enfants.

Les enfants inscrits à l'étude surveillée pourront bénéficier de l'accueil périscolaire du soir pour les autres jours d'école aux tarifs suivants :

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 450 à 900 €	Supérieur à 900 €
1 enfant	4 €	5 €	6 €
2 enfants	6 €	7 €	8 €
3 enfants	8 €	9 €	10 €

B.3. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

(petites vacances sauf Noël et Août)

Pour les enfants d'âge maternel (2 ans ½ à 6 ans), la capacité d'accueil actuelle est de 35 enfants. Priorité est donnée aux enfants scolarisés. Pour les enfants scolarisés à l'école primaire (ou ayant moins de 12 ans et domiciliés à Pézilla), l'effectif maximum est de 45 enfants.

Ce service fonctionne de 8h30 à 17h30 avec une garderie le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

TARIFS (Par Jour)

Ces tarifs correspondent à un accueil sur la journée (repas compris).

L'Accueil de Loisirs fonctionne de 8h30 à 17h30.

Possibilité d'amener les enfants en garderie le matin à compter de 7h30 jusqu'à 8h30

Départ possible à la fin de la journée, entre 17h30 et 18h30.

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 450 à 900 €	Supérieur à 900 €
1 enfant	8.00 €	10.00 €	12.00 €
2 enfants	12.00 €	14.00 €	16.00 €
3 enfants	15.00 €	17.00 €	19.00 €
Par enfant supplément au-delà de 3 enfants	5.00 €	5.70 €	6.40 €

N-B :

Rappel : la Commune, via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut venir en aide aux familles rencontrant des difficultés particulières pour financer les services périscolaires et/ou extrascolaires proposés. Une demande est à adresser en mairie. Chaque cas fera l'objet d'un examen attentif au regard de la situation familiale.